

Faire une demande d'entrée de parcelles sur PARCEL

PARCEL est un service en ligne accessible via le portail douane.gouv.fr

Il permet aux récoltants de demander en ligne l'intégration de parcelles dans leur CVI.

La demande d'entrée de parcelles remplace l'ancien formulaire de la déclaration de modification de structure : il permet au preneur de parcelles, à la suite d'un achat, d'une prise à bail, etc., de demander au service de la douane de mettre à jour son casier viticole pour y faire entrer des parcelles.

Dans le cadre de l'application PARCEL, seul le preneur des parcelles est tenu de faire une demande d'entrée. L'exploitation cédante n'a donc rien à déclarer.

Une fois la demande d'entrée de parcelles instruite sur la base des pièces-jointes fournies et validée par le service de viticulture, les casiers viticoles du preneur et du cédant seront automatiquement mis à jour. Puisque vos demandes d'entrées de parcelles seront ensuite instruites et saisies par votre service instructeur, nous vous recommandons de faire preuve de la plus grande vigilance et attention lors de la saisie de votre demande.

Avec ce module de demande d'entrée, le preneur peut faire 3 actions différentes :

- Demander au service le rattachement de la totalité d'une ou plusieurs parcelles cadastrales ;
- Demander au service le rattachement de portion de parcelles cadastrales, en indiquant le cépage de la parcelle culturale à rattacher, ainsi que son année de plantation et sa superficie ;
- Demander au service le rattachement total d'une exploitation.

Table des matières

1. Accéder et se connecter à PARCEL.....	2
2. Comment saisir une demande d'entrée de parcelles ?.....	2
Étape 1 : « Saisie de la date d'entrée ».....	3
Étape 2 : « Sélection des rattachements ».....	4
A. Rattacher totalement une parcelle.....	4
B. Rattacher partiellement une parcelle.....	6
C. Je reprends totalement une exploitation.....	7
Dernière étape : « Récapitulatif et dépôt ».....	8
3. Que se passe-t-il après la transmission de ma demande d'entrée de parcelles ?.....	9
4. Modifier ma demande d'entrée de parcelles au statut brouillon.....	10
5. Supprimer ma demande d'entrée de parcelles au statut brouillon.....	10

1. Accéder et se connecter à PARCEL

Comment accéder à PARCEL ?

L'application est disponible depuis votre portail douane.gouv.fr

Comment m'inscrire au service en ligne PARCEL ?

- Si je n'ai pas encore de compte douane.gouv :

Je dois me rapprocher de mon service de viticulture afin qu'il m'habilite au service en ligne PARCEL.

- Si j'ai déjà un compte douane.gouv :

Je n'ai aucune inscription préalable à effectuer. Après m'être connecté à l'aide de mon identifiant et de mon mot de passe, je clique sur « PARCEL » dans la liste des services en ligne auquel j'ai accès.

- Si j'ai déjà un compte douane.gouv, mais que je ne visualise pas PARCEL :

Je dois me rapprocher de mon service de viticulture afin qu'il m'habilite au service en ligne PARCEL.

2. Comment saisir une demande d'entrée de parcelles ?

Pour accéder à la saisie de la demande d'entrée de parcelles, je clique sur le bouton « Déclarer des entrées de parcelles » sur l'écran d'accueil (je peux aussi cliquer sur « Déclarer » puis « des entrées de parcelles » sur le bandeau en haut de l'écran).

Changer d'exploitation

NUMERO CVI

CATEGORIE **Récoltant**

VOUS VOULEZ...

Déclarer 

des plantations

des arrachages

des entrées de parcelles

Consulter 

vos déclarations de plantation et d'arrachage

vos déclarations d'entrée de parcelles

Contact 

Aide

Étape 1 : « Saisie de la date d'entrée »

Réglementairement, la demande d'entrées de parcelles doit être déposée **au plus tard un mois** après intervention de la modification de la structure de votre exploitation.

Par exemple, si j'ai acheté des parcelles le 20 décembre 2019, j'ai jusqu'au 20 janvier 2020 pour saisir dans PARCEL la demande d'entrée de parcelles.

La première étape de la saisie de la demande d'entrée de parcelles est la **saisie de la date à laquelle les parcelles ont été dûment acquises** (par exemple, la date d'achat ou la date de prise à bail). Cette date correspond à la date qui figure sur le justificatif que vous devrez joindre à votre demande.

1 Date d'entrée 2 Rattachement 3 Plantation 4 Récapitulatif et transmission

Saisie de la date d'entrée

Vous devez déclarer les entrées de parcelles dans votre exploitation, **au plus tard un mois après** l'intervention de la **modification de structure**.
La **date** à inscrire ici est celle qui figure sur le **justificatif ayant date certaine**, qui sera joint à votre déclaration.
La date d'entrée de la parcelle dans votre exploitation est modifiable tant que vous n'avez pas transmis votre déclaration à votre service de viticulture.

*Date d'entrée de la parcelle :

Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.

[Sélection d'un rattachement](#)

Lorsque je clique à côté de la date de fin des travaux, un calendrier s'affiche et me permet de sélectionner la date à laquelle j'ai achevé mes parcelles ont intégré mon exploitation.

Une fois la date saisie, je clique sur le bouton « Sélection d'un rattachement », en bas à droite de la page, afin de passer à l'étape 2.

Étape 2 : « Sélection des rattachements »

Je sélectionne ensuite le type de rattachement auquel je souhaite procéder, au moyen d'un menu glissant.

The screenshot shows a progress bar with four steps: 1. Date d'entrée, 2. Rattachement (highlighted), 3. Plantation, and 4. Récapitulatif et transmission. Below the progress bar is a form titled 'Choix du type de rattachement'. The form contains the instruction: 'Veuillez sélectionner le type de rattachement que vous souhaitez effectuer.' There are three buttons: 'Rattacher totalement une parcelle' (highlighted in dark blue), 'Rattacher partiellement une parcelle', and 'Reprendre une exploitation'. Below the buttons, there is a small text: 'Je souhaite rattacher une parcelle en totalité à mon exploitation'.

Je peux soit rattacher en totalité une ou plusieurs parcelles, rattacher des portions de parcelles ou reprendre totalement les parcelles d'une autre exploitation.

A. Rattacher totalement une parcelle

Ici, je rattache totalement une parcelle à mon exploitation en indiquant les références cadastrales des parcelles à rattacher. Je peux rattacher autant de parcelles que je le souhaite sur une même demande.

J'indique la référence cadastrale de la parcelle que je souhaite rattacher : je sélectionne d'abord le département, puis la commune sur laquelle se trouve la parcelle que je souhaite faire rattacher à mon exploitation.

Une fois la commune sélectionnée, toutes les parcelles cadastrales référencées sur cette commune sont affichées par référence, lieu-dit et contenance cadastrale. Il est alors possible de rechercher directement la parcelle ou le lieu-dit via la barre de recherche afin de trouver plus facilement la parcelle.

Si je ne trouve pas ma parcelle dans la liste, je peux saisir directement sa référence cadastrale dans la case « parcelle non connue ».

Sélection d'une parcelle cadastrale

Si vous ne trouvez pas la parcelle à rattacher, inscrivez sa référence dans le champ ci-dessous.

*Parcelle cadastrale : [choisir]
Parcelle non connue :

Recherche d'une parcelle cadastrale viticole sur la commune ALBAS

Rechercher Effacer

Référence cadastrale	Lieu-dit	Contenance cadastrale
110006 A0004	Le village	0Ha 02Ar 53Ca
110006 A0012	Le village	0Ha 04Ar 84Ca
110006 A0029	Le village	0Ha 11Ar 75Ca
110006 A0321	Le village	0Ha 02Ar 30Ca
110006 A0326	Le village	0Ha 04Ar 00Ca
110006 A0346	Le village	0Ha 13Ar 40Ca
110006 A0416	La tuillière	0Ha 37Ar 20Ca
110006 A0418	La tuillière	0Ha 26Ar 45Ca
110006 A0419	La tuillière	0Ha 27Ar 55Ca
110006 A0422	La tuillière	0Ha 41Ar 15Ca

Une fois que j'ai trouvé la parcelle que je souhaite rattacher à mon exploitation, je clique dessus pour la sélectionner.

Dans la case « informations complémentaires », je peux indiquer à mon service de viticulture tout autre renseignement. Toutefois, ce champ est facultatif.

Choix du type de rattachement

Veuillez sélectionner le type de rattachement que vous souhaitez effectuer.

Rattacher totalement une parcelle Rattacher partiellement une parcelle Reprendre une exploitation

Je souhaite rattacher **une parcelle en totalité** à mon exploitation

Sélection d'une parcelle cadastrale

*Parcelle cadastrale : [choisir] 110006 A0346 - Lieu-dit LE VILLAGE / contenance cadastrale 0Ha 13Ar 40Ca

Saisie des informations complémentaires

Informations complémentaires :

Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.

Une fois la parcelle sélectionnée, je clique sur le bouton vert « rattacher totalement cette parcelle » pour ajouter cette parcelle à ma demande de rattachement.

En cliquant sur ce bouton, j'arrive sur la page du récapitulatif de la demande d'entrée. Si je souhaite ajouter une autre parcelle à ma déclaration, il me suffit de cliquer sur le bouton bleu au bas de la page « rattacher une autre parcelle ». Je peux également rattacher une autre parcelle en revenant l'étape 2 en cliquant simplement le bouton « 2 » en haut de la page.



Récapitulatif de vos parcelles à rattacher à votre exploitation avec une date d'entrée au 30/11/2019

A ce stade votre déclaration est dans un état brouillon, n'oubliez pas de la transmettre.

Actions	Référence	Info complémentaire (parcelle)	Cépage	Année de la plantation	Superficie à rattacher	Info complémentaire (plantation)	Rattachement de la parcelle
✗	110006 A0346	Parcelle ayant appartenu à Monsieur XX					TOTAL

*** Pièces justificatives**

Veuillez sélectionner un fichier : Parcourir Mes pièces justificatives transférées : • Aucune

Saisie de vos coordonnées

*Nom :
*Mail de contact :
Téléphone :

Transmission

*Je certifie l'exactitude des mentions portées sur cette déclaration.

Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.

5,

B. Rattacher partiellement une parcelle

Dans PARCEL, je peux également demander le rattachement partiel d'une parcelle à mon exploitation.

En d'autres termes, cela signifie que je ne demande que l'intégration d'une portion de parcelle cadastrale dans mon CVI.

Je dois donc spécifier à mon service de viticulture les informations permettant de rattacher les portions de parcelle cadastrale plantée à mon CVI : cépage, année de plantation, superficie à rattacher.

Pour procéder à un rattachement partiel, je clique donc d'abord sur le menu glissant « rattacher partiellement une parcelle ».

Je commence d'abord par indiquer la référence de la parcelle cadastrale que je souhaite rattacher partiellement à mon exploitation : je sélectionne le département, puis la commune de la parcelle à rattacher, avant de sélectionner dans la liste des parcelles de la commune la parcelle concernée par l'opération.

1 Date d'entrée

2 Rattachement

3 Plantation

4 Récapitulatif et transmission

Choix du type de rattachement

Veuillez sélectionner le type de rattachement que vous souhaitez effectuer.

Rattacher totalement une parcelle Rattacher partiellement une parcelle Reprendre une exploitation

Je souhaite rattacher une partie d'une parcelle et indiquer les plantations à rattacher à mon exploitation

Parcelle cadastrale

*Parcelle cadastrale : [choisir] 110033 ZD0034 - Lieu-dit GARRIGOU / contenance cadastrale 4Ha 74Ar 60Ca

Saisie des informations complémentaires

Informations complémentaires : Merci d'indiquer toutes informations pouvant être utiles au service

Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.

Rattacher partiellement cette parcelle

Récapitulatif et transmission

Pour valider la sélection de cette parcelle, je clique sur « rattacher partiellement cette parcelle ».

J'arrive ensuite sur l'écran 3 sur lequel je spécifie au service de viticulture les portions de la parcelle cadastrale précédemment sélectionnée que je souhaite rattacher à mon CVI.

Je dois indiquer pour chaque portion de parcelle cadastrale :

- Le cépage (que je sélectionne via un moteur de recherche sur la partie droite de l'écran) ;
- L'année de plantation ;
- La superficie à rattacher de la parcelle culturale, exprimée en hectares ;
- Si je le souhaite, je peux indiquer au service de viticulteur toute information complémentaire permettant d'identifier votre parcelle.

Une fois les informations saisies pour une parcelle culturale de la parcelle cadastrale, je clique sur le bouton « rattacher cette plantation ».

Les détails de la parcelle culturale s'affichent alors à droite de l'écran, dans le tableau nommé « Résumé des plantations à rattacher pour la parcelle ».

The screenshot shows a four-step process bar at the top: 1. Date d'entrée, 2. Rattachement, 3. Plantation (highlighted), and 4. Récapitulatif et transmission.

Saisie d'une plantation à rattacher

Parcelle cadastrale rattachée : 110033 ZD0034

*Cépage : [choisir]

*Année de plantation : []

Informations complémentaires :

*Superficie à rattacher : 0 Ha 00A/ 00Ca

[Rattacher cette plantation](#)

Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.

Résumé des plantations à rattacher pour la parcelle 110033 ZD0034

Cépage	Année de plantation	Superficie à rattacher	Info complémentaire
Syrah n	2003	0Ha 05A/ 00Ca	

[Rattacher une autre parcelle](#) [Récapitulatif et transmission](#)

Je peux rattacher autant de parcelles culturales que je le souhaite pour une même référence cadastrale.

Une même demande d'entrée de parcelles peut comprendre autant de parcelles cadastrales (rattachement total ou partiel) que je le souhaite.

C. Je reprends totalement une exploitation

Dans PARCEL, je peux également demander le rattachement total des parcelles d'une exploitation à mon casier viticole.

Dans ce cas, je sélectionne simplement via le menu déroulant de l'écran l'onglet « Reprendre une exploitation ».

Dans la case prévue à cet effet, j'indique le numéro de CVI de l'exploitation dont je souhaite reprendre l'intégralité des parcelles.

Je ne peux indiquer qu'un seul numéro de CVI d'exploitation à reprendre par demande sur PARCEL.

Pour pouvoir procéder au dépôt de ma demande d'entrée de parcelles, je dois obligatoirement y joindre un justificatif ayant date certaine (acte notarié, bail). La déclaration ne pourra être validée si aucun justificatif n'est joint.

Enfin, pour valider le dépôt de ma demande, je clique en bas à droite de la page sur le bouton vert « Transmettre ma déclaration ».

1 2 3 **4**

Date d'entrée Rattachement Plantation Récapitulatif et transmission

Récapitulatif de vos parcelles à rattacher à votre exploitation avec une date d'entrée au 30/11/2019

A ce stade votre déclaration est dans un état brouillon, n'oubliez pas de la transmettre.

Actions	Référence	Info complémentaire (parcelle)	Cépage	Année de la plantation	Superficie à rattacher	Info complémentaire (plantation)	Rattachement de la parcelle
✖	110006 A0346	Parcelle ayant appartenu à Monsieur XX					TOTAL
✔ ✖	110033 ZD0034		Grenache n	2005	0Ha 01Ar 00Ca		PARTIEL
✔ ✖	110033 ZD0034		Syrah n	2003	0Ha 05Ar 00Ca		PARTIEL

*** Pièces justificatives**

Veillez sélectionner un fichier Mes pièces justificatives transférées :
• Acte notarié 2019.pdf ✖

Saisie de vos coordonnées

*Nom :
*Mail de contact :
Téléphone :

Transmission

*Je certifie l'exactitude des mentions portées sur cette déclaration.

Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.

Demande de confirmation

Confirmez-vous la transmission de la déclaration d'entrée de parcelles ?

3. Que se passe-t-il après la transmission de ma demande d'entrée de parcelles ?

Ma demande d'entrée de parcelles est automatiquement transmise à mon service de viticulture. Un numéro de déclaration est automatiquement attribué à ma demande.

Nous avons bien pris en compte votre déclaration d'entrée de parcelle(s) n° 2019000058.
Celle-ci sera analysée dans les meilleurs délais par votre service de viticulture. Ce n'est qu'après cette instruction que vos parcelles seront mises en mouvement et votre CVI mis à jour.
Horodatage de transmission de la déclaration : 16/12/2019 à 16:39
Mail de confirmation envoyé à l'adresse suivante : alexandre.david@douane.finances.gouv.fr

Récapitulatif de vos parcelles à rattacher

Référence	Info complémentaire (parcelle)	Cépage	Année de la plantation	Superficie à rattacher	Info complémentaire (plantation)	Rattachement de la parcelle
110006 A0346	Parcelle ayant appartenu à Monsieur XX					TOTAL
110033 ZD0034		Grenache n	2005	0Ha 01Ar 00Ca		PARTIEL
110033 ZD0034		Syrah n	2003	0Ha 05Ar 00Ca		PARTIEL

Pièces justificatives

• Acte notarié 2019.pdf

La demande d'entrée de parcelle est désormais au statut « transmise ».

Je reçois un accusé de réception sur ma boîte mail.

Mon CVI n'est pas mis à jour instantanément.

En effet, ma demande d'entrée de parcelles sera ensuite instruite par mon service de viticulture, qui autorisera ou non la transmission des parcelles et la mise à jour de mon casier viticole.

Une fois ma demande d'entrée de parcelles validée par le service, mon CVI sera mis à jour et je serai informé de la validation de ma demande.

4. Modifier ma demande d'entrée de parcelles au statut brouillon

À l'instant où je débute la saisie d'une demande d'entrée de parcelle, elle est enregistrée à l'état brouillon. Je pourrai alors reprendre plus tard la saisie de cette déclaration.

Pour modifier la déclaration brouillon, je me rends, depuis l'accueil de PARCEL, sur la page « Consulter ma déclaration ».

Je clique sur  pour accéder à la déclaration brouillon que je souhaite modifier.

Je peux alors modifier ma déclaration en ajoutant ou supprimant des parcelles à rattacher à mon exploitation, tel que cela est expliqué dans la partie 2. du présent manuel.

5. Supprimer ma demande d'entrée de parcelles au statut brouillon

Si je souhaite supprimer ma demande d'entrée au statut brouillon, je clique sur « Consulter vos déclarations d'entrées de parcelles » sur l'écran d'accueil.

Je peux alors consulter la déclaration de plantation brouillon et la supprimer à l'aide de l'icône 

Dans PARCEL, je ne peux supprimer une demande d'entrée de parcelles déjà transmise à mon service.

En cas d'erreur sur une demande déjà transmise, je suis invité à me rapprocher de mon service instructeur.